

Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat

**Extrait du Registre des Délibérations de la
Commune de MAZERES-SUR-SALAT**

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation le 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué par le maire sortant, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Albert CIGAGNA, doyen d'âge.

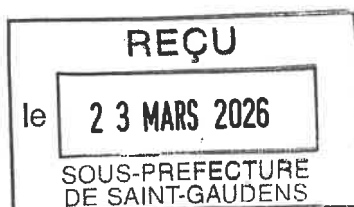
Présents : Albert CIGAGNA, Marielle CALCEL, Pierre CAZENEUVE Carole CHINA, Alwa DELUZE, Patrick DESPOUX, Emilie GARDELLE, Mathilde MOUNIER, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Romain PORTRETS, Lucette SALANDINI, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR, Geoffrey ZORZI.

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Alwa DELUZE

Nb de conseillers en exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

DCM 2026-03/01



Objet : Election du maire

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue,

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, est comptabilisé :

A l'issue du premier tour de scrutin :
- 15 suffrages exprimés pour ;

Le conseil municipal, par :
- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

ELIT Monsieur Albert CIGAGNA maire de la commune de Mazères-sur-Salat ;

INSTALLE Monsieur Albert CIGAGNA en qualité de maire de la commune de Mazères-sur-Salat ;

AUTORISE Monsieur Albert CIGAGNA à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Albert CIGAGNA

Le secrétaire de séance,
Alwa DELUZE



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'A' followed by a horizontal line and a vertical line, representing the name Alwa Deluze.



Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat

**Extrait du Registre des Délibérations de la
Commune de MAZERES-SUR-SALAT**

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation le 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué par le maire sortant, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Albert CIGAGNA, Maire.

Présents : Albert CIGAGNA, Marielle CALCEL, Pierre CAZENEUVE Carole CHINA, Alwa DELUZE, Patrick DESPOUX, Emilie GARDELLE, Mathilde MOUNIER, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Romain PORTRETS, Lucette SALANDINI, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR, Geoffrey ZORZI.

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Alwa DELUZE



Nb de conseillers en exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

DCM 2026-03/02

Objet : Détermination du nombre d'adjoint(e)s au maire

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Mazères-sur-Salat étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Le conseil municipal, par :

- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

DECIDE de fixer à 4, le nombre d'adjoint(e)s au maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Albert CIGAGNA



Le secrétaire de séance,
Alwa DELUZE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, angular shape that resembles the letters 'A' and 'D'.



Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat

**Extrait du Registre des Délibérations de la
Commune de MAZERES-SUR-SALAT**

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation le 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué par le maire sortant, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Albert CIGAGNA, Maire.

Présents : Albert CIGAGNA, Marielle CALCEL, Pierre CAZENEUVE Carole CHINA, Alwa DELUZE, Patrick DESPOUX, Emilie GARDELLE, Mathilde MOUNIER, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Romain PORTRETS, Lucette SALANDINI, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR, Geoffrey ZORZI.

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Alwa DELUZE



DCM 2026-03/03

Nb de conseillers en exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Election des adjoint(e)s au maire

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, est comptabilisé :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 15 suffrages exprimés pour la liste de Pierre CAZENEUVE ;

Le conseil municipal, par :

- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

ELIT la liste de Pierre CAZENEUVE ;

INSTALLE :

- Monsieur Pierre CAZENEUVE en qualité de 1^{er} adjoint ;
- Madame Emilie GARDELLE en qualité de 2^e adjointe ;
- Monsieur Eric PEREIRA en qualité de 3^e adjoint ;
- Madame Florence VILLARDI en qualité de 4^e adjointe ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Albert CIGAGNA

Le secrétaire de séance,
Alwa DELUZE

